

Communiqué du Réseau Sortir du Nucléaire du 6 décembre 2017

Comme l'a démontré le reportage "*Sécurité nucléaire, le grand mensonge*", quasiment aucune installation nucléaire n'est à l'abri du risque d'agression, qui n'a pas été prévu lors de leur conception. Tir de roquette sur une centrale, une usine ou un transport radioactif, crash d'avion, cyberterrorisme, attaque de drones ou actes de sabotage : tous ces scénarios sont malheureusement crédibles et leurs conséquences seraient catastrophiques (impacts sanitaires lourds, exode massif des populations...). Les autorités et les industriels doivent en tirer les leçons qui s'imposent.

Ces failles de sécurité béantes, qui viennent se rajouter à un contexte déjà inquiétant en termes de sûreté (vieilles installations, incapacité d'EDF et Areva à assurer une maintenance correcte de leurs installations, découverte de nombreuses malfaçons), appellent une réponse immédiate des pouvoirs publics. La sécurité des populations doit passer avant les intérêts économiques d'EDF et Areva. Elle ne pourra être garantie qu'avec la disparition du risque nucléaire actif, ce qui signifie une sortie en urgence du nucléaire.

Dans ce contexte, il apparaît d'autant plus irresponsable que l'échéance de réduction de la part du nucléaire ait été repoussée à une date pour l'instant indéterminée. Le gouvernement, responsable en premier lieu de la sécurité des citoyens, se doit d'engager dès maintenant un programme de fermeture des centrales, sans attendre qu'EDF daigne enfin renoncer à prolonger leur durée de fonctionnement.

Alors que la France n'est pas à même de sécuriser ses 58 réacteurs et ses nombreuses usines nucléaires, il apparaît également irresponsable d'accroître cette vulnérabilité en mettant en service l'EPR de Flamanville - dont il est démontré depuis déjà de nombreuses années qu'il ne résisterait pas plus que les autres installations au crash d'un avion de ligne. Ce risque d'agression vient s'ajouter aux nombreux problèmes de sûreté (cuve défectueuse, malfaçons en série...) qui plaident déjà pour l'abandon du réacteur.

Enfin, comme le démontrent les faits exposés dans le reportage "*Sécurité nucléaire, le grand mensonge*", il n'est pas concevable que la France puisse poursuivre plus longtemps les opérations de séparation du plutonium effectuées à La Hague, qui posent un risque énorme en terme de prolifération. Et que dire de la fabrication du combustible MOX, qui entraîne des allées et venues dans toute la France de camions de plutonium à la merci d'une attaque ?

C'est avec raison que, le 2 décembre, près de 250 personnes ont déposé plainte contre EDF et l'État pour "risque causé à autrui" en raison de

l'insécurité nucléaire.

La France ne peut pas continuer à menacer plus longtemps la sécurité des populations européennes. Il est inacceptable que la seule réponse aux alertes posées dans ce documentaire soit, en l'état actuel, la criminalisation des militants qui ont le courage de s'engager pour mettre en lumière les problèmes. Au lieu de se réfugier dans le mutisme, les responsables politiques ont le devoir de prendre le sujet à bras-le-corps : la sortie du nucléaire s'impose en urgence !

Expéditeur : PdDNE - 62 rue Alexis-Piron
63000 CLERMONT-FERRAND

*Votre avenir dépend de vous ...
Adhérez à Puy-de-Dôme
Nature Environnement !*
(Bulletin d'adhésion en page 3)

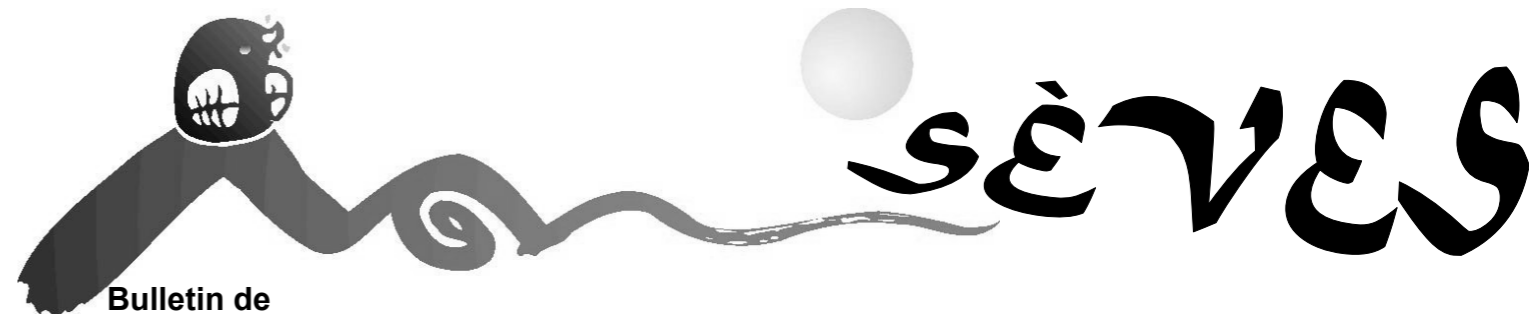
Suite de page 3 : la moule se meurt...

Les autorités de la préfiguration ont leur stratégie bien arrêtée : on va faire connaître la moule perlière (ce qui a été passablement fait pendant les 3 ans de préparation) et on va faire un film avec les enfants des écoles. De la com, encore de la com et nous vaincrons les effets de la pollution.

La pollution, justement. Va-t-on la faire connaître aux enfants en mesurant, par exemple, le taux de nitrate dans l'Ance ? Un vent glacial emplit soudainement la pièce. Non, ce serait sanctionner les enfants d'agriculteurs. Personne ne complète cette affirmation sibylline. Que veut-on dire ? Est-ce pour cela qu'aucun programme de mesure des nitrates n'existe pour l'Ance du Nord ?

Et d'ailleurs, lance courageusement le préposé à l'enfumage, les mesures varient selon les saisons. "On ne change rien", on ne mesure rien, on ne veut rien savoir. Rien ne doit être su, encore moins divulgué, sur l'état de la rivière. Et c'est sur cette ignorance entretenue que les promoteurs de Natura 2000 (le PNR Livradois-Forez pour les 5 ans à venir) entendent mener leur politique d'engagement volontaire. Pour la survie des mulettes ? Leur euthanasie ? Les soins palliatifs de l'Ance du Nord ?

En deuxième ligne sont les chabots, bien décrits l'an dernier par La Hulotte. Un peu d'espoir ?



Bulletin de

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

N° 58

décembre 2017

Glyphosate, en reprendrons-nous pour 5 ans ?

Depuis maintenant plus de 18 mois, date à laquelle l'autorisation de mise sur le marché du glyphosate au sein de l'Union Européenne arrivait à son terme, le dossier de ce désherbant de synthèse est encore sur le devant de la scène. Un vrai feuilleton, nous en ririons s'il n'y avait pas toutes les graves conséquences sanitaires à la suite de son usage, catastrophe annoncée.

Le glyphosate, herbicide de synthèse, fleuron de Monsanto, est le plus vendu au monde. Et en France ce ne sont pas moins de 8 500 tonnes qui, chaque année, sont déversées allègrement dans les champs, au bout des "grandes ailes" des pulvérisateurs, un peu dans les jardins et aussi les cimetières. Il faut que ce soit propre, guerre aux dites "mauvaises herbes" ! Véritable béquille chimique, certains agriculteurs, complètement dépendants de cette molécule, se sont même couchés devant l'Élysée pour faire perdurer son autorisation. Inutile de dire que sa commercialisation est très rémunératrice.

La société civile s'est mobilisée, une pétition à l'initiative de l'Association "Génération Futures" a recueilli plus d'1 million de signatures et a été remise à l'Élysée demandant de ne plus attendre pour interdire l'usage de cette molécule dangereuse et polluante sur le territoire national et en Europe. Citoyens mais aussi un grand nombre de scientifiques s'inquiètent des effets du glyphosate (classé cancérigène probable par le CIRC¹) et se heurtent à une forte résistance des lobbies de l'agrochimie industrielle ainsi que de certains agriculteurs.

Fin octobre, le Parlement Européen a voté en faveur d'une sortie définitive du glyphosate dans 4 ans. Vote non décisionnaire mais qui a sûrement un peu pesé auprès de la Commission Européenne qui souhaitait jusqu'alors sa réautorisation pour 10 ans. Le 9 novembre elle a proposé aux États membres une réautorisation pour 5 ans "seulement". Lundi 27 novembre, l'Union européenne a voté en faveur de la prolongation pour 5 ans de l'autorisation du glyphosate. 18 pays ont voté pour la proposition dont l'Allemagne (qui auparavant s'abstenait !), 9 contre dont la France et un seul s'est abstenu. Cette décision laissera encore l'agrochimie continuer à faire des bénéfices démesurés et à mentir sur les conséquences de ce produit à la dangerosité avérée.

Les ONG sont furieuses, aussi nous devons sans relâche poursuivre nos actions contre les carences, les faiblesses voire les scandaleuses tromperies des processus d'homologation des ces produits dangereux pour la santé des humains et l'avenir de la planète. Des solutions existent, les agriculteurs qui pratiquent l'agriculture biologique avec des rotations de leurs cultures se sont affranchis de ces béquilles de la chimie de synthèse. Soutenons-les par nos achats alimentaires.

1- CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
- Film: Les sentinelles- Film de Pierre Pézerat, fils d'Henri Pézerat qui a aidé les citoyens à se battre contre ces crimes industriels.
- "Monsanto Papers" *Le Monde* des 5 et 6 octobre 2017.

La petite métropole

La Communauté d'agglomération clermontoise devient officiellement Métropole, faut-il sauter de joie à l'instar de nombreux élus ? Qu'en pensent les citoyens de Clermont-Ferrand ? Et ceux du reste du département ?

En France, la métropolisation fait partie de l'action politique délibérée de l'État pour s'insérer dans le système économique mondialisé actuel avec la réforme territoriale, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). La création des métropoles, la fusion des régions et les regroupements de communes sont fondés sur une croissance économique sans fin et le pillage des ressources naturelles. L'État pilote cette réforme en distribuant des ressources financières, en attribuant les compétences et en structurant les services publics. Il veut faire croire au mythe du ruissellement par le haut grâce à la croissance de pôles concurrentiels.

C'est dans cet esprit que le Pays du Grand Clermont vise 50 000 habitants de plus et que la commune de Clermont-Ferrand en ambitionne 15 000 de plus. Mais quand bien même ce délire deviendrait réalité, cette petite métropole n'a aucune chance de rivaliser avec ses concurrentes ! C'est l'histoire de la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf ! Cela se concrétise par la fuite de nombreux services publics à Lyon. Dernier coup de massue : l'État décrète que la métropole clermontoise bénéficiera d'un soutien financier bien inférieur à celui de ses concurrentes.

Finalement, le résultat du forcing économique développé ces dernières années en détruisant au passage notre environnement est une médaille de fer blanc sans valeur.

Rappels des dépenses d'argent public dans des infrastructures routières et de transport public pour desservir l'entreprise IKEA installée sur des terres agricoles de Limagne. Cette société pille des forêts primaires russes, fabrique ses meubles bas de gamme en Asie et prétend capter une clientèle à plus de 300 km à la ronde. Elle est de plus citée parmi les entreprises les plus expertes en évasion fiscale. Son empreinte carbone n'est plus supportable pour le climat et la filière bois locale est mise à mal. Le développement inconsidéré des parcs touristiques abîmant la chaîne des Puys fait partie de cette vaine course à la croissance. L'empilement de logements en ville aggrave la désertification des campagnes. Les cadeaux de fiscalité locale à des entreprises florissantes ne les empêchent pas de délocaliser en baissant leurs effectifs comme le fait Michelin.

Giscardoscope - Le retour

Une enquête publique concernant entre autres l'augmentation de l'activité de Vulcania s'est terminée en novembre dernier. Puy-de-Dôme Nature Environnement a fait une déposition demandant au commissaire enquêteur de refuser le projet du Pays du Grand Clermont.

La modification n° 4 du Schéma de Cohérence territoriale
...*Suite page 3*

De la mine aux catastrophes

Dans le PUY-DE-DÔME

En 2009, le travail des associations et de la CRIIRAD se traduisait par un documentaire télévisé de la série "Pièces à conviction". Placé devant ses responsabilités, le ministre de l'Environnement Jean-Louis Borloo signait avec le président de l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN) une circulaire du 22 juillet 2009 organisant un plan d'action pour gérer ce que l'on appelait pudiquement les stériles miniers. En fait, il s'agit de minerai dont la teneur en uranium est trop faible pour qu'il soit rentable. Il n'en est pas moins radioactif, donc source de nuisances.

Depuis 1989, l'A E D E L E C, devenue Puy-de-Dôme Nature Environnement, s'intéressait aux anciennes exploitations de minerai d'uranium. Nous étions donc particulièrement concernés. Le travail de l'association avait d'ailleurs déjà abouti au nettoyage de quelques sites contaminés. Nous avons suivi de très près la mise en application de cette circulaire de 2009, ce qui a fait régulièrement l'objet d'articles dans *Sèves*.

Nous avons demandé des interventions de réhabilitation sur 31 sites. De 2009 au printemps de cette année, AREVA en était arrivé au "nettoyage" d'une demi-douzaine d'entre eux et entend bien en rester là... Après 8 ans de prospections, mesures et contrôles divers, c'est vraiment peu. Ce qui amène à quelques constatations.

La vérification des travaux montre qu'ils ont été faits avec beaucoup de négligence et que des "points chauds", c'est-à-dire radioactifs, subsistent y compris auprès d'habitations.

Il n'a pas été tenu compte du gaz radon radioactif émis par les stériles pour calculer les doses absorbées par la population.

AREVA s'était engagé à faire de nouvelles mesures sur les zones où le niveau des doses absorbées se situe entre 0,3 et 0,6 mSv/an (millisievert par an) et à revoir la situation. Ce travail est abandonné, ce qui est inacceptable.

Sur certains sites, les stériles n'ont pas été enlevés mais simplement recouverts de matériaux inertes. Sachant que ces stériles sont constitués, entre autres, d'uranium 238 qui subsiste pendant des dizaines de milliards d'années, combien de temps durera cette couverture ?

Reste à prendre d'indispensables mesures d'information du public pour que cet état de choses ne soit pas oublié :

- mention des sites contaminés dans les documents d'urbanisme ;
- établissement de servitudes publiques interdisant certains usages sur ces sites : constructions, cultures, pâturage...

Faudra-t-il attendre encore 10 ans pour reprendre ce qui a été abandonné ou mal fait ?

En outre la circulaire de 2009 ne concerne, en principe, que les stériles souvent disséminés et réutilisés pour

divers travaux. Il faut maintenant reprendre les sites d'exploitation du minerai mal réhabilités : carreau des mines, zones de stockage du minerai, minerai dispersé lors de son transport...

Tout cela sans oublier la mine et l'usine de traitement du minerai de Roffin (commune de Lachaux) où les opérations de réhabilitation sont d'autant plus insuffisantes que ce site est devenu un lieu de dépôt de déchets pour des matériaux radioactifs rapportés d'autres sites.

Cette situation ne sévit pas seulement dans le Puy-de-Dôme. Le "Collectif Mines d'Uranium" regroupe des associations, dont P D D N E, affrontés aux mêmes défaillances des responsables. Une lettre a été adressée le 19 juin dernier au ministre de la Transition écologique et solidaire, Monsieur Nicolas Hulot pour lui demander un rendez-vous. Pouvons-nous espérer une réponse ?

À TCHERNOBYL

Cela dit, l'industrie électronucléaire est plus que jamais source de nuisances à chaque stade de ses activités. À l'autre bout de la chaîne : les catastrophes.

La situation des populations résidant autour de Tchernobyl ne fait qu'empirer. Le 27 juin 2017, au Parlement européen, ont été présentés les résultats du programme "Santé et Environnement autour de la zone d'exclusion de Tchernobyl : le développement, la préparation et la coordination de projets liés à la santé". Ces projets, débutés en 2013, sont coordonnés par le professeur Yuri Bandazhevsky. Ils concernent le district d'Ivankiv situé à 30 km de la centrale de Tchernobyl. Ils ont été financés par le Parlement Européen.

Un centre spécialisé pour la santé infantile et maternelle a été créé. Il a analysé l'accumulation des éléments radioactifs dans les organes vitaux des enfants. On constate qu'un ensemble complexe de pathologies affecte le système endocrinien, le système cardiovasculaire ainsi que la totalité des organes internes. Par exemple, 80 % des enfants ont des troubles cardiovasculaires et 30 % une tension sanguine trop élevée. À Ivankov, le taux de mortalité est 20 fois plus élevé que le taux moyen en Ukraine.

La pauvreté des populations limite leur consommation à leur propre production, bétail, légumes, cueillette. Provenant de terres contaminées, elle transmet à l'organisme des éléments radioactifs, strontium 90 et césium 137.

Le projet financé par l'Europe a donné des résultats positifs sur la situation sanitaire des enfants alors que les organisations du lobby nucléaire se contentent d'étudier la situation sans se soucier de la santé des personnes contaminées, considérées comme des cobayes.

La catastrophe de Tchernobyl ne relève pas du passé. Elle ne fait que commencer. Plusieurs millions de personnes vivent sur des terres contaminées. Les générations nées après 1986 sont plus atteintes que celles vivant au moment de l'explosion du 26 avril de cette année. Les projets financés par l'Europe doivent être renouvelés et développés.

...Suite de première page (giscardoscope...)

(SCoT) a pour principal objectif de transformer les Unités Touristiques Nouvelles (UTN) de son territoire, initialement UTN structurantes (ou de Massif) en UTN locales, tout particulièrement en ce qui concerne le parc d'attraction de Vulcania.

Pour connaître les raisons de cette modification, il faut faire état des textes et interventions publiques récents.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de St-Ours-les-Roches a été adopté le 14/03/2017 suite à une enquête publique. Les gestionnaires des parcs d'attraction Vulcania et Lemptégy avaient fait connaître dans la presse leur volonté d'étendre considérablement leurs activités en développant une forte capacité hôtelière. Dans le dossier de cette enquête figurait une lettre du président de la région Auvergne Rhône Alpes (AURA), Laurent Wauquiez, demandant au maire de la commune de modifier son projet de PLU et de revenir aux anciennes dispositions du POS qui permettait à Vulcania une grande liberté de développement en matière de constructions (hauteurs, surfaces, emplacements ...) et de voiries (lettre du 14/11/2016). Ces demandes ne pouvaient aboutir car le SCoT du Grand Clermont, considérant Vulcania comme une UTN structurante, imposait une urbanisation plus limitée. Le PLU n'a pas obtempéré à ces demandes en définissant des possibilités de développement conformes au SCoT (approuvé le 29/11/2011).

Puis la compétence Urbanisme de la commune a été transférée à la Communauté de Communes Riom Limagne et Volcans qui s'est empressée de rédiger un projet de modification n°1 de ce PLU (arrêté du 10/08/2017) axé sur les demandes de la Région. Ce projet de modification s'est heurté à l'exigence par l'Autorité Environnementale (DREAL) d'une évaluation environnementale qui faisait défaut (décision n° 2017-ARA-DP-00642 du 24/08/2017).

Durant cette période récente, la loi Montagne (28/12/2016) a connu une évolution favorisant les

PUY-DE-DÔME NATURE ENVIRONNEMENT

Association agréée par arrêté préfectoral du 2 octobre 1995 et 10 septembre 2013
62 rue Alexis Piron 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04 73 83 63 66
Mail pddne@laposte.net, site www.pddne.eu
Directeur de la publication : Yves Reverseau
Imprimerie DROUIN - 63170 AUBIÈRE
ISSN 1152-8184 - Dépôt légal décembre 2017 - Ne pas jeter sur la voie publique

Votre avenir dépend de vous...

ADHÉREZ à Puy-de-Dôme Nature Environnement, en retournant ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse indiquée ci-dessus.

Cotisation : au choix de chacun, avec un minimum de 10 € (5 € pour les étudiants, les personnes sans ressources...)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____ Tél. : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Notre fichier adhérents est informatisé. Conformément à la loi Informatique et Libertés, les adhérents ont un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

enjeux économiques au détriment de la préservation de l'environnement.

Cela n'enlève pas l'obstacle du contenu du SCoT. C'est pour lever cet obstacle que le Grand Clermont propose sa modification n°4 du SCoT en s'appuyant sur un courrier préfectoral du 30/05/2016 qui semble avoir anticipé la promulgation de la nouvelle loi Montagne. Cependant, aucun texte n'impose au Grand Clermont d'accompagner ces dérives dans leur idéologie financière.

De plus, lors de notre lutte contre le Giscardoscope, nous avons obtenu des conditions très strictes d'éten due, d'impact paysager et "l'exclusion de toute autre structure d'hébergement" (Conseil d'État du 25 mars 1998).

Il apparaît clairement qu'au terme de très nombreux contentieux, les plus hautes juridictions administratives de France ont autorisé ce centre européen du Volcanisme en limitant toute possibilité d'extension dans l'avenir, en surface et en possibilité d'hébergement.

Nous comptons sur la mobilisation de nos lecteurs pour s'opposer au bétonnage supplémentaire du Parc Régional de la chaîne des Puys à l'occasion des initiatives que nous proposerons.

La moule se meurt, vive le chabot

L'Ance du Nord, rivière à moule perlière est l'objet de toutes les attentions propres au dispositif Natura 2000. Après quelques années de travaux préliminaires et l'année 2017 dédiée à la préfiguration, voici les grandes lignes d'un programme de sauvetage à 5 ans, basé sur le volontariat des actions entreprises. Dommage que l'enveloppe financière accordée n'ait pas été rendue publique, malgré la question posée. D'autres omissions ont émaillé l'après-midi du 30 novembre à la salle des fêtes de Saillant.

Le bassin de l'Ance du Nord est classé Natura 2000 depuis une date indéterminée dont aucun des organisateurs ne se souvenait. La moule perlière est protégée depuis 1992, ce qui n'a pas empêché la disparition de 99 % des moules (c'est son nom). En tête des raisons : la surpêche. Personne ne réagit, tout le monde sait que la moule n'est pas comestible, qu'il y a longtemps qu'elle n'agrément plus, occasionnellement, la soupe des cochons et que, il n'y a pas si longtemps, il y en avait des centaines de milliers dans les petits bancs de sable qui longent les rives de l'Ance. En 2001, il n'y en avait plus que 6 500 dans l'Ance et on se contente d'annoncer une baisse des 2/3 en 2017. Le nombre brut n'est pas prononçable en public. Il serait de 2 200, mais l'AAPPMA rectifie : aux environs de 200.

Alors, que va-t-on faire pendant ces 5 ans ? Regarder mourir les dernières moules ? Et de quoi meurent-elles encore ? De pollution. Le mot magique n'est éclairé d'aucun commentaire. Le changement climatique peut-être qui réchauffe l'eau...

Les agriculteurs, arc-boutés sur leur slogan "On ne change rien", restent totalement silencieux. Le maire se lance dans un vibrant éloge de l'eau "bien commun". L'AAPPMA fait remarquer que le chabot est aussi en mauvaise posture et que toute initiative qui favorise la moule lui rendra aussi service.

... suite page 4

En 2002 la CRIIRAD a publié un atlas intitulé Contamination radioactive - Atlas France et Europe On y trouve des mesures faites sur le Puy-de-Dôme. Cet ouvrage a été mis en ligne et peut être consulté gratuitement sur le site de l'éditeur:

<http://www.yvesmichel.org/product-page/e-books/contaminations-radioactives/>